

|   |   |                     |
|---|---|---------------------|
|  | <b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS<br/>DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE</b> | <i>Délibération</i> |
|   | <b>Séance publique du 28 septembre 2018</b>                                       | <b>N° 2018-547</b>  |

Convocation du 21 septembre 2018

Aujourd'hui vendredi 28 septembre 2018 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de Bordeaux Métropole.

**ETAIENT PRESENTS :**

M. Alain JUPPE, M. Alain ANZIANI, Mme Dominique IRIART, M. Christophe DUPRAT, Mme Virginie CALMELS, Mme Christine BOST, M. Michel LABARDIN, M. Patrick BOBET, M. Jean-François EGRON, M. Franck RAYNAL, M. Jacques MANGON, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Patrick PUJOL, Mme Anne-Lise JACQUET, Mme Claude MELLIER, M. Michel DUCHENE, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean TOUZEAU, Mme Anne WALRYCK, M. Dominique ALCALA, M. Max COLES, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Véronique FERREIRA, M. Michel HERITIE, Mme Andréa KISS, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, M. Kevin SUBRENAT, M. Alain TURBY, M. Jean-Pierre TURON, M. Michel VERNEJOU, Mme Josiane ZAMBON, M. Erick AOUIZERATE, Mme Cécile BARRIERE, Mme Léna BEAULIEU, Mme Maribel BERNARD, Mme Odile BLEIN, M. Jacques BOUTEYRE, Mme Marie-Christine BOUTHEAU, Mme Anne BREZILLON, M. Nicolas BRUGERE, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, Mme Chantal CHABBAT, M. Gérard CHAUSSET, Mme Brigitte COLLET, Mme Emmanuelle CUNY, M. Jean-Louis DAVID, M. Yohan DAVID, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Michèle DELAUNAY, M. Arnaud DELLU, Mme Laurence DESSERTINE, M. Gérard DUBOS, Mme Michèle FAORO, M. Vincent FELTESSE, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Florence FORZY-RAFFARD, M. Philippe FRAILE MARTIN, Mme Magali FRONZES, M. Guillaume GARRIGUES, M. Max GUICHARD, M. Jacques GUICHOUX, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, Mme Martine JARDINE, M. François JAY, M. Franck JOANDET, M. Bernard JUNCA, Mme Anne-Marie LEMAIRE, M. Pierre LOTHAIRE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Eric MARTIN, M. Thierry MILLET, M. Jacques PADIE, Mme Arielle PIAZZA, M. Michel POIGNONEC, Mme Dominique POUSTYNNIKOFF, M. Benoît RAUTUREAU, Mme Marie RECALDE, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Gladys THIEBAULT, Mme Anne-Marie TOURNEPICHE, Mme Elisabeth TOUTON, M. Thierry TRIJOULET, Mme Marie-Hélène VILLANOVE.

**EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:**

Mme Agnès VERSEPUY à M. Kevin SUBRENAT  
Mme Emmanuelle AJON à M. Arnaud DELLU  
M. Jean-Jacques BONNIN à M. Guillaume GARRIGUES  
Mme Isabelle BOUDINEAU à M. Gérard DUBOS  
M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE à Mme Brigitte TERRAZA  
M. Didier CAZABONNE à M. Alain CAZABONNE  
Mme Anne-Marie CAZALET à M. Nicolas FLORIAN  
Mme Solène CHAZAL-COUCAUD à Mme Emmanuelle CUNY  
M. Stéphane DELAUX à Mme Marie-Hélène VILLANOVE  
M. Marik FETOUH à Mme Gladys THIEBAULT  
M. Jean-Pierre GUYOMARC'H à Mme Brigitte COLLET  
Mme Conchita LACUEY à M. Jean-Jacques PUYOBRAU  
M. Bernard LE ROUX à M. Thierry TRIJOULET  
Mme Emilie MACERON-CAZENAVE à M. Bernard JUNCA  
M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM à M. Nicolas BRUGERE  
Mme Christine PEYRE à M. Thierry MILLET  
M. Alain SILVESTRE à Mme Karine ROUX-LABAT  
M. Serge TOURNERIE à Mme Andréa KISS

**PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :**

M. Erick AOUIZERATE à Mme Cécile BARRIERE à partir de 11h00  
Mme Christine BOST à Mme Véronique FERREIRA à partir de 11h45  
M. Yohan DAVID à Mme Anne BREZILLON à partir de 12h00  
Mme Nathalie DELATTRE à M. Jean-Louis DAVID à partir de 11h00  
Mme Michèle DELAUNAY à Mme Anne-Marie TOURNEPICHE à partir de 12h00  
M. Vincent FELTESSE à Mme Béatrice DE FRANCOIS à partir de 12h30  
Mme Magali FRONZES à Mme Dominique POUSTUNNIKOFF à partir de 12h00  
Mme Anne-Marie LEMAIRE à Mme Florence FORZY-RAFFARD à partir de 12h30  
M. Michel POIGNONEC à M. Patrick BOBET à partir de 12h30  
M. Patrick PUJOL à Mme Anne-Lise JACQUET à partir de 12h30  
M. Benoît RAUTUREAU à Mme Zeineb LOUNICI à partir de 12h30  
Mme Marie RECALDE à M. Alain ANZIANI à partir de 11h00  
M. Fabien ROBERT à M. Jacques MANGON à partir de 10h30  
Mme Josiane ZAMBON à M. Jean-Pierre TURON à partir de 12h00

**EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :**

**LA SEANCE EST OUVERTE**

|   |  |                     |
|---|--|---------------------|
|  | <b>Conseil du 28 septembre 2018</b>  | <i>Délibération</i> |
|   | Direction générale Valorisation du territoire<br><br><b>Direction de la nature</b> | <b>N° 2018-547</b>  |

---

**Bruges - Parc des Jalles - Semi-marathon des Jalles du dimanche 1 juillet 2018 - Contrat de codéveloppement 2018-2020 - Subvention de fonctionnement 2018 -Décision - Autorisation**

---

Monsieur Clément ROSSIGNOL-PUECH présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre du parc des jalles, le semi-marathon des Jalles associe la compétition sportive de haut niveau et la valorisation du cadre de vie et porte différents objectifs :

- créer un temps fort de la politique sportive de Bruges, mais avec un rayonnement au-delà de la métropole,
- mettre en valeur le patrimoine naturel du parc des jalles et proposer un temps festif autour de l'agriculture et les productions locales,
- favoriser l'engagement bénévole,

Cette manifestation s'inscrit dans la continuité des contrats de codéveloppement conclus avec la commune de Bruges depuis plusieurs années.

**1 – Le Bilan 2017 du semi-marathon des Jalles**

La manifestation était ouverte à un large public, à visée sportive et de découverte de la nature des jalles. 870 personnes ont participé au semi-marathon en 2017. Ces chiffres sont en légère augmentation par rapport à 2016, où le semi-marathon des Jalles avait mobilisé 816 coureurs et randonneurs. Environ 500 visiteurs ont été comptabilisés en 2017, tandis qu'en 2016, il n'y avait que 400 visiteurs.

A noter également que la manifestation a aussi mobilisé plus de 270 bénévoles qui ont aidé pour le bon déroulement de la journée.

Un site internet a été ouvert par la ville, avec tous renseignements sur l'événement et 10.000 flyers ont été distribués, ainsi que 300 affiches de format 40/60, et 100 affiches de format 120/176. Des annonces radiophoniques ont été passées sur une radio locale, Enjoy 33.

La direction de l'eau a assuré en outre une présence le long des digues, appréciée du public et à visée pédagogique.

**2 – Le Programme 2018 du semi-marathon des Jalles**

Cette manifestation sportive et de découverte de la nature a présenté, cette année, différents événements, dont un destiné aux enfants :

- une course de 21,1 kilomètres, soit le « semi-marathon des jalles »,

- une course de 10 kilomètres la « virée des jalles »,
- une randonnée pédestre, de 10 kilomètres,
- une course de 800 mètres, pour les enfants de 8 à 11 ans,
- un challenge Entreprises

### **3 – L'impact attendu du semi-marathon des Jalles**

Cette manifestation vise à inscrire la commune dans le réseau des événements sportifs importants de Nouvelle-Aquitaine. Elle vise aussi à sensibiliser le grand public aux questions et à la connaissance de la nature et de l'agriculture, mais aussi à recréer les liens autrefois ordinaires, entre les citoyens, les producteurs et la nature. Le bilan de cette manifestation sera adressé par la ville de Bruges à Bordeaux Métropole.

### **4 – Les modalités de communication**

Les différentes actions sont les suivantes :

- une page Facebook , inscription sur le calendrier des courses hors stades, revues spécialisées de running,
- un site Internet dédié [www.semimarathondesjalles.fr](http://www.semimarathondesjalles.fr),
- distribution de plaquettes de présentation et de 10 000 flyers au moins,
- 300 affiches au format 40/60 centimètres et une centaine d'affiches au format 120/176 centimètres

### **5– Financements accordés précédemment par Bordeaux Métropole**

Le Conseil de Bordeaux Métropole a délibéré en faveur d'un soutien à la commune de Bruges depuis 2013 pour l'organisation du semi-marathon des jalles pour les montants suivants :

|  |          |
|--|----------|
| Délibération n° 2017-389 du 16 juin 2017     | 10 000 € |
| Délibération n° 2016-314 du 27 mai 2016      | 10 000 € |
| Délibération n° 2015-763 du 27 novembre 2015 | 10 000 € |
| Délibération n° 2014/0412 du 11 juillet 2014 | 10 000 € |
| Délibération n° 2013/0491 du 28 juin 2013    | 10 000 € |

### **6 – Le budget prévisionnel du semi-marathon des Jalles**

Par délibération de la commune de Bruges, l'aide financière sollicitée auprès de Bordeaux Métropole est de 12.500 €, soit une augmentation de 25 %, ce qui représente 39 % du budget prévisionnel de la manifestation estimée à 32.140 €.

Le tableau ci-après précise les dépenses et les recettes correspondantes :

| <b>BUDGET 2018 (€ H.T.)</b> |                |                           |                |             |
|-----------------------------|----------------|---------------------------|----------------|-------------|
| <b>DÉPENSES</b>             | <b>Montant</b> | <b>RECETTES</b>           | <b>Montant</b> | <b>%</b>    |
| Course                      | 3 500          | Bordeaux Métropole        | 12 500         | 38,89 %     |
| Sécurité manifestation      | 3 500          | Commune de Bruges         | 13 640         | 42,44 %     |
| Fournitures manifestation   | 9 400          | Participation des usagers | 6 000          | 18,67 %     |
| Communication               | 1 500          |                           |                |             |
| Animations                  | 1 240          |                           |                |             |
| Personnel journée           | 13 000         |                           |                |             |
| <b>Total Dépenses</b>       | <b>32 140</b>  | <b>Total recettes</b>     | <b>32 140</b>  | <b>100%</b> |

Cette manifestation figure dans le contrat de codéveloppement sous la fiche action n° 040750073 intitulé « Parc des Jalles – Semi-marathon de Bruges ».

Cette demande de subvention respecte les modalités d'éligibilité aux aides métropolitaines définies par la délibération n° 2011/0929 du 16 décembre 2011 relative au dispositif d'aide financière des projets nature visant, notamment, à accompagner les communes sur la nature d'opération « Communication animation ».

#### **7- Les principaux indicateurs financiers du semi-marathon des Jalles**

|   | Exercice 2018 | Exercice 2017 |
|---|---------------|---------------|
| Charges de personnel (budget global)                  | 13 000 €      | 12.000 €      |
| <i>% de participation de BM / Budget global</i>       | 39 %          | 31 %          |
| <i>% de participation des usagers / Budget global</i> | 19 %          | 26 %          |

#### **8 – Modalités de versement de la subvention**

Cette subvention d'un montant de 12.500 € fera l'objet d'un versement unique après le déroulement de la manifestation sur la base du budget définitif acquitté et certifié par la commune de Bruges, et sur la base du bilan de la manifestation.

Cette subvention ne pourra pas être réévaluée à la hausse. Au contraire, si le montant du budget définitif s'avérait inférieur au budget prévisionnel, la subvention sera réduite au prorata des dépenses effectivement réalisées.

#### **9 – Obligations de la commune**

La commune s'engage à mentionner le soutien apporté par Bordeaux Métropole (notamment en apposant le logo de Bordeaux Métropole) sur les documents destinés au public, ainsi qu'à l'occasion de toute manifestation publique ou opération médiatique qui pourrait être organisée par ses soins.

Elle s'engage par ailleurs, à ce que les relations qu'elle pourrait développer en direction des partenaires privés ou publics, dans le cadre d'opérations de mécénat ou de parrainage, ne puissent en aucune manière porter atteinte à l'image de Bordeaux Métropole ou laisser entendre, sauf autorisation expresse de sa part, que Bordeaux Métropole apporte sa caution ou son soutien à ce partenaire.

**Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :**

**Le Conseil de Bordeaux Métropole,**

**VU** l'article L.5215-26 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), applicable aux Métropoles en vertu de l'article L.5217-7 du CGCT,

**VU** la délibération communautaire n° 2011/0929 du 16 décembre 2011 relative au dispositif d'aide financière des projets nature,

**VU** le dossier de demande d'aide du 22 mai 2018 présenté par la commune de Bruges.

**ENTENDU** le rapport de présentation

**CONSIDERANT QUE** Bordeaux Métropole a la volonté de soutenir les actions qui visent au maintien de la biodiversité et à la gestion raisonnée des espaces naturels de son territoire.

#### **DECIDE**

**Article 1 :** une subvention de 12.500 € est attribuée la commune de Bruges pour l'année 2018 au titre de l'organisation du semi-marathon des Jalles du dimanche 1<sup>er</sup> juillet 2018.

**Article 2 :** Monsieur le Président est autorisé à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**Article 3** : la dépense correspondante sera imputée au budget principal de l'exercice concerné en section de fonctionnement, chapitre 65, article 657341, fonction 76.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 28 septembre 2018

|   |   |
|---|---|
| <p><b>REÇU EN PRÉFECTURE LE :</b><br/><b>9 OCTOBRE 2018</b></p> <p><b>PUBLIÉ LE :</b><br/><b>9 OCTOBRE 2018</b></p> | <p>Pour expédition conforme,<br/>le Vice-président,<br/><br/>Monsieur Clément ROSSIGNOL-PUECH</p> |
|---|---|